

CRITÈRES POUR L'OCTROI DES BOURSES DE VOYAGES
pour la 21^e Conférence générale de l'ICOM
19-24 août 2007, Vienne, Autriche

Pour attribuer des Bourses de voyages permettant de se rendre à la 21^e Conférence générale de l'ICOM prévue du 19 au 24 août 2007 à Vienne (Autriche), le Conseil exécutif a défini les critères suivants :

1. Les bourses de voyages seront réservées aux candidats des pays en développement, des pays en transition ou des pays à devise non convertible.
2. Afin d'assurer une répartition équitable des ressources, les candidats ayant bénéficié de Bourses pour les Conférences de 2001 et de 2004 **ne seront pas pris en compte** dans l'octroi de Bourses pour la Conférence de 2007. De même les candidats à l'élection au Conseil exécutif en 2007 ne pourront-ils pas prétendre à ces subventions.
3. Seuls les candidats ayant payé leurs cotisations pour 2004, 2005 et 2006 **peuvent** poser leur candidature. **Toutefois, les membres de l'ICOM n'ayant adhéré qu'en 2005 peuvent poser leur candidature s'ils ont acquitté leurs cotisations pour 2005 et/ou pour 2006.**
4. **Seules les candidatures accompagnées des pièces et informations suivantes seront prises en compte :**
 - une déclaration du candidat faisant état de sa motivation (raisons d'assister à la Conférence générale) et des avantages directement applicables à ses activités muséales ;
 - un curriculum vitae ;
 - le montant de la subvention souhaitée ;
 - une lettre de recommandation du Président du Comité national ou international (ou, s'il n'existe pas de Comité national dans le pays, du Président ou de toute autre personne de l'Organisation régionale).

Au cas où le Président d'un Comité national souhaite faire acte de candidature en son propre nom, il doit joindre à sa demande une recommandation du Bureau de son Comité national. La demande peut également s'accompagner d'une lettre de recommandation émanant d'un Comité international ou d'une Organisation régionale.

Toutes les candidatures doivent parvenir au Secrétariat de l'ICOM avant le 1^{er} août 2006.

5. Pour l'attribution d'une bourse, la priorité sera accordée aux candidats les mieux à même de :
 - comprendre les avantages à tirer de la présence à la Conférence, tels qu'indiqués dans la demande de Bourse ;
 - représenter autant de pays et de types de musées que possible ;
 - bénéficier d'autres sources de financement qui faciliteraient la présence à la Conférence.
6. Chaque personne subventionnée est tenue de soumettre au Secrétariat de l'ICOM, au plus tard un mois après la Conférence générale, un rapport faisant état de l'expérience vécue ainsi que le détail du montant dépensé.

Contact :

*Joëlle Thibet, Responsable administrative, Secrétariat de l'ICOM, Maison de l'UNESCO,
1 rue Miollis, 75732 Paris Cedex 15, France, Tél. : (+33) (0)1 47.34.05.00 - Fax : (+33)
(0)1 43.06.78.62 - E-mail : <secretariat@icom.museum>*